

Soirée AVST - WVGB

Office des améliorations structurelles
Office de la vigne et du vin



10.04.2025

Soirée AVST – WVGB

- Mesures de soutien AF
- Planifications agricoles et projet de développement régional
- Modernisation du vignoble
- Défis de la zone agricole



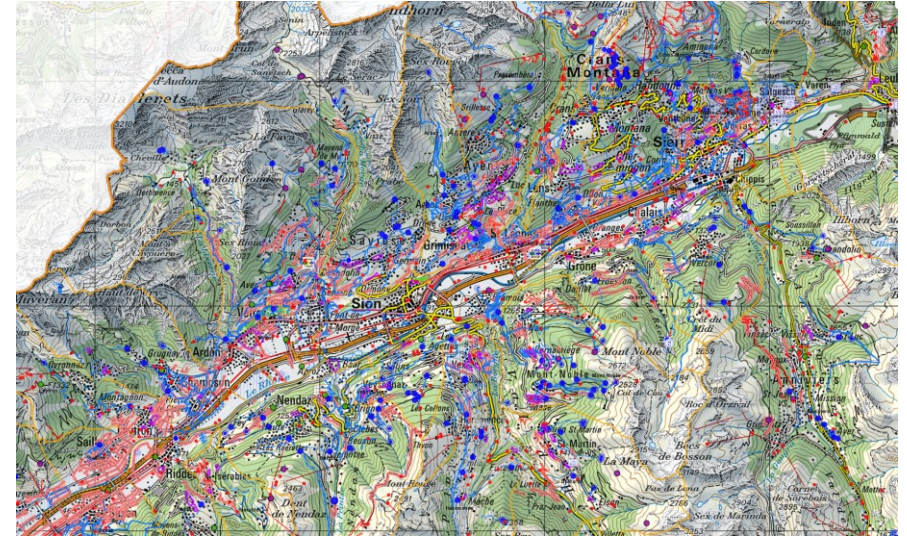
10.04.2025



Office des améliorations structurelles

Mesures soutenues

- Mesures liées aux infrastructures
 - Constructions rurales
 - Accès
 - Irrigation
 - Eau potable
 - Évacuation des eaux
 - Vignoble
 - Améliorations foncières intégrales (Remaniements)
- Mesures liées au développement régional et à la diversification
 - Planifications agricoles
 - PDR-projets de développement régionaux
 - Promotion-marketing (marque Valais)
 - Mesures collectives d'envergures (région)
 - Diversification, Guérites, chemins vignobles, vente, loc. visiteurs...



10 avril 2025



ECM



3



Planifications agricoles

- Aménagement de l'espace rural
 - Une zone subissant de fortes pressions
 - Perte de sols agricoles
 - Mitage du territoire
 - Constructions non coordonnées (opportunités)
 - Des enjeux majeurs (eau, équipements, etc.)
 - Thématique SDA et constructions hors zones agricoles



10.04.2025



Planifications agricoles

- Un instrument visant à
 - Définir les besoins de développement de l'agriculture
 - Préserver les terres agricoles
 - Améliorer l'intégration de l'agriculture dans le développement territorial
 - Intégrer l'agriculture à la réflexion globale des planifications

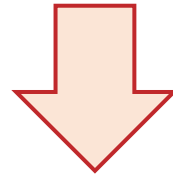


10.04.2025



Planifications agricoles

- Buts (2 points clés)
 - Aménagement cohérent de l'espace rural et conciliation des usages
 - Définition de cœurs agricoles, préservation des ressources sol et eau, conciliation des usages, etc.
 - Adaptation des infrastructures en fonction des
 - Enjeux climatiques et de la gestion des ressources
 - Projets à impacts territoriaux et
 - Besoins de la branche



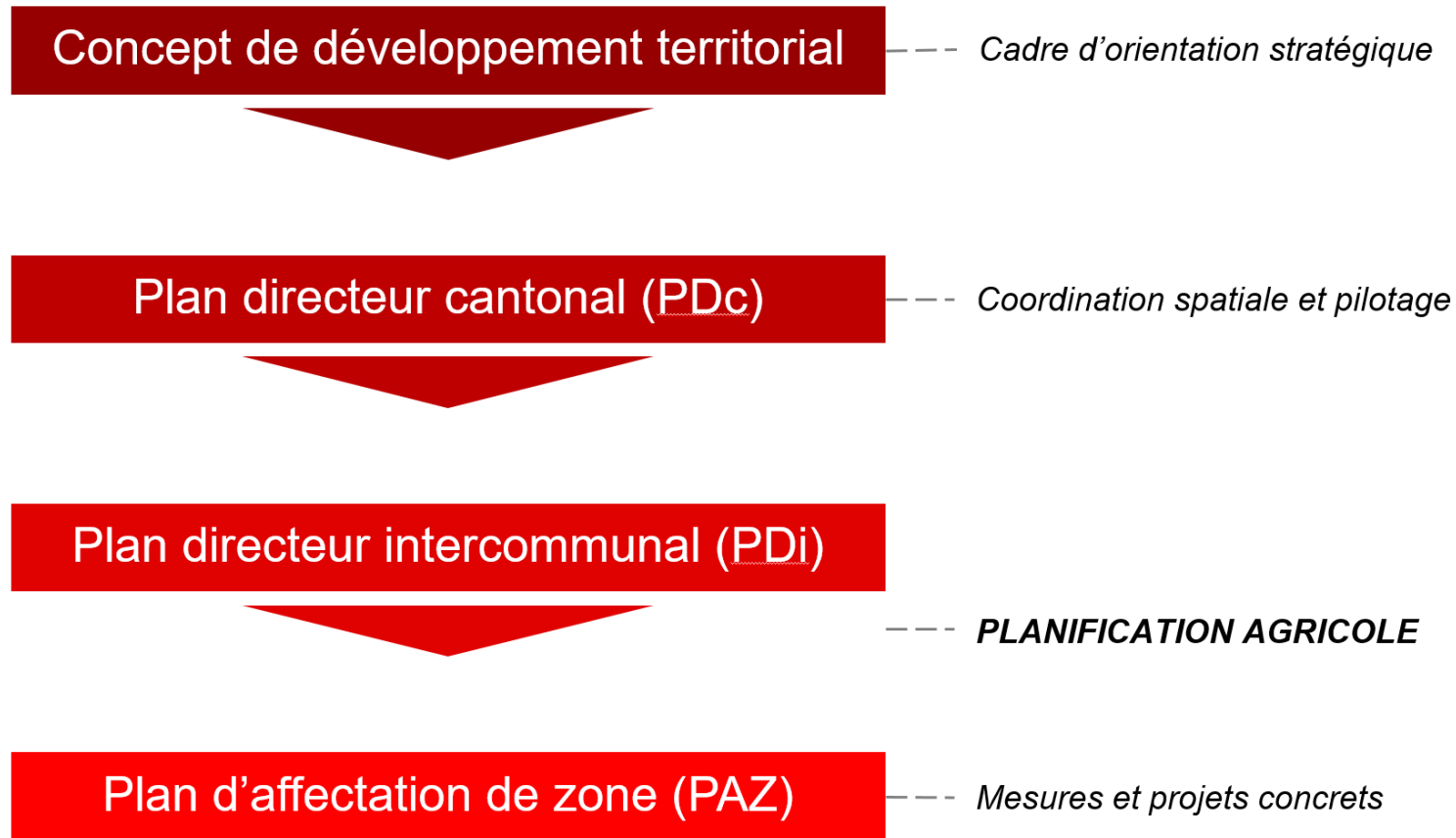
Vision régionale des défis, enjeux et opportunités de l'agriculture



10.04.2025



Planifications agricoles - Planification globale



Concrétisation



10.04.2025

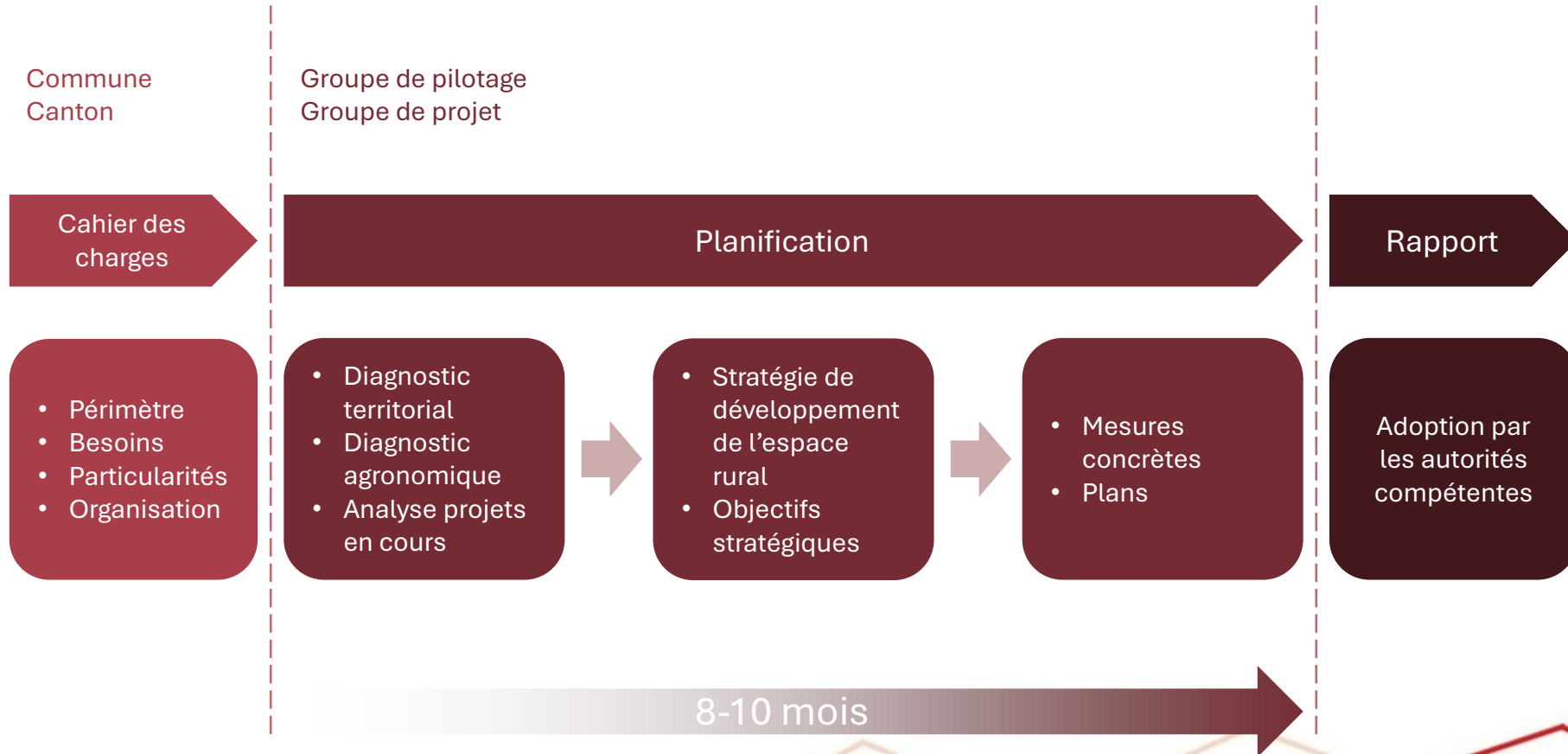


Mise en œuvre

3 points clés (besoins-stratégie-mesures)

Financement

50% Canton
~27% Confédération



10.04.2025



Ressource - Eau

Principes

- Assurer la disponibilité en eau à des fins agricoles en intégrant les enjeux climatiques (plaine, coteau, montagne)
- Assurer et suivre la qualité des eaux utilisées à des fins agricoles
- Mettre en œuvre les mesures visant la préservation des ressources eau en regard des évolutions climatiques
- Disposer d'une infrastructure d'irrigation moderne et efficiente tant en termes d'exploitation qu'en termes d'utilisation de l'eau

Marche à suivre

Le canton

- soutient la Commune et les exploitants pour la mise en œuvre de systèmes d'irrigation modernes et efficaces
- soutient la Commune et les exploitants pour la procédure de validation des droits d'eau et des projets soutenus
- met à disposition de la Commune et des exploitations concernées les données cantonales relatives aux suivis quantitatifs et qualitatifs des eaux, ainsi que les données relatives aux évolutions climatiques

La commune

- assure une planification et une gestion de ses infrastructures d'irrigation
- garantit des conditions économiquement soutenables pour la modernisation des réseaux d'irrigation (électrification notamment)
- maintient à jour les données sur les prises d'eau, les puits existants à vocation agricole et les infrastructures d'irrigation (SIT)
- s'assure que les concessions communales pour l'utilisation agricole de la ressource eau sont octroyées
- Soutient les démarches des exploitants agricoles pour la mise en œuvre de système d'irrigation

Les exploitants

- s'équipent avec des systèmes qui permettent de préserver les ressources en eau (ex. goutte à goutte)
- remontent au niveau communal les besoins en termes d'équipement des secteurs d'irrigation
- priorisent les secteurs à équiper au niveau collectif
- mettent en œuvre les directives en vigueur pour la préservation des ressources en eau (ORCCHIM, OPDIE).

EN COURS



10.04.2025



Valorisation et création de valeur ajoutée

Principes

- Créer de la valeur ajoutée dans l'agriculture
- Renforcer la collaboration interprofessionnelle (agriculture, artisanat, hôtellerie, tourisme, culture, etc.)
- Promouvoir la production locale et les produits régionaux
- Développer les synergies pour la valorisation et la vente de produits régionaux
- Assurer une cohérence dans les offres (produits et prestations) au niveau de l'entier de la filière agricole, de la production à la mise en valeur des produits

Marche à suivre

Le canton

- soutient la commune et les agriculteurs pour la mise en œuvre de projets générateurs de valeur ajoutée dans l'agriculture en accord avec les politiques sectorielles.
- met à disposition de la commune et des agriculteurs les concepts d'exploitation en lien avec les projets agritouristiques.
- soutient les exploitants agricoles pour toutes démarches visant à répondre aux principes de la fiche «Valorisation».

La commune

- assure dans son PAZ une cohérence au niveau des affectations prévues (zone artisanale, zone commerciale, zone à bâtir, zone agricole) vis-à-vis des entreprises et exploitations qui pourraient s'implanter sur son territoire.
- intègre de manière forte l'agriculture dans ses outils de promotion et lors des manifestations et événements communaux.
- s'assure de la promotion de l'agriculture, de la production locale et des prestations agricoles en coordination étroite avec son office du tourisme.
- incite la mise en valeur de la production locale au sein de ses structures et de la restauration collective (Cycle, EMS, etc.).

Les exploitants

- coordonnent au niveau de ses organes et partenaires (commission agricole, syndicat agricole, association Fully Grand-Cru, etc.) les actions à entreprendre pour répondre aux principes de la fiche «Valorisation».
- assurent la pérennité du projet de développement régional de Fully.
- s'assurent de la mise en valeur de la production locale au sein de ses partenaires.
- garantissent la cohérence au niveau des offres de prestations agricoles.



10.04.2025



Exemples de mesures

- Proposition et détermination des besoins en fonction des zones dévolues aux activités de transformation et de valorisation
- Détermination des mesures AF à mettre en œuvre avec priorités d'action
- Détermination des cœurs agricoles (priorités à l'agriculture)
- Garde-champêtre



10.04.2025

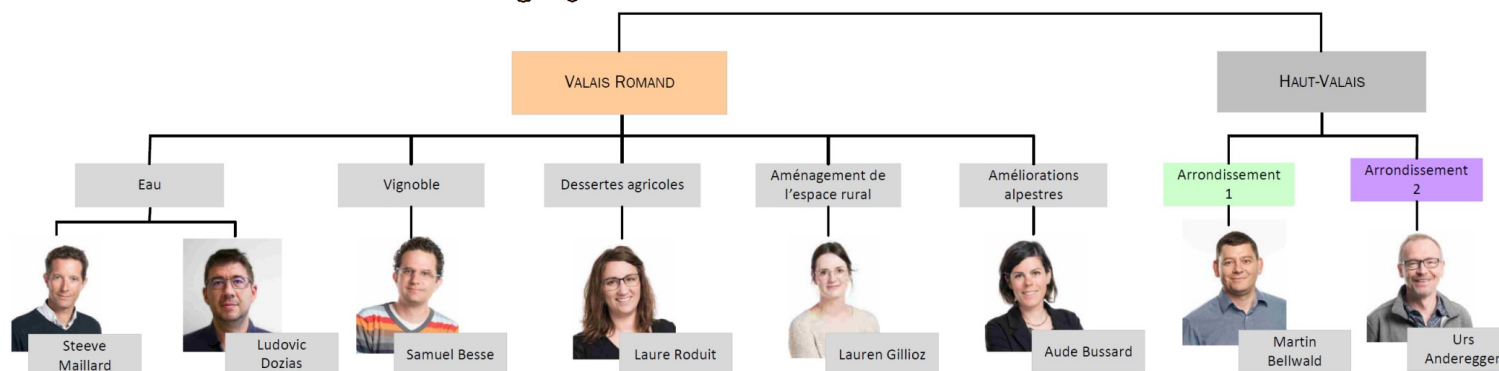
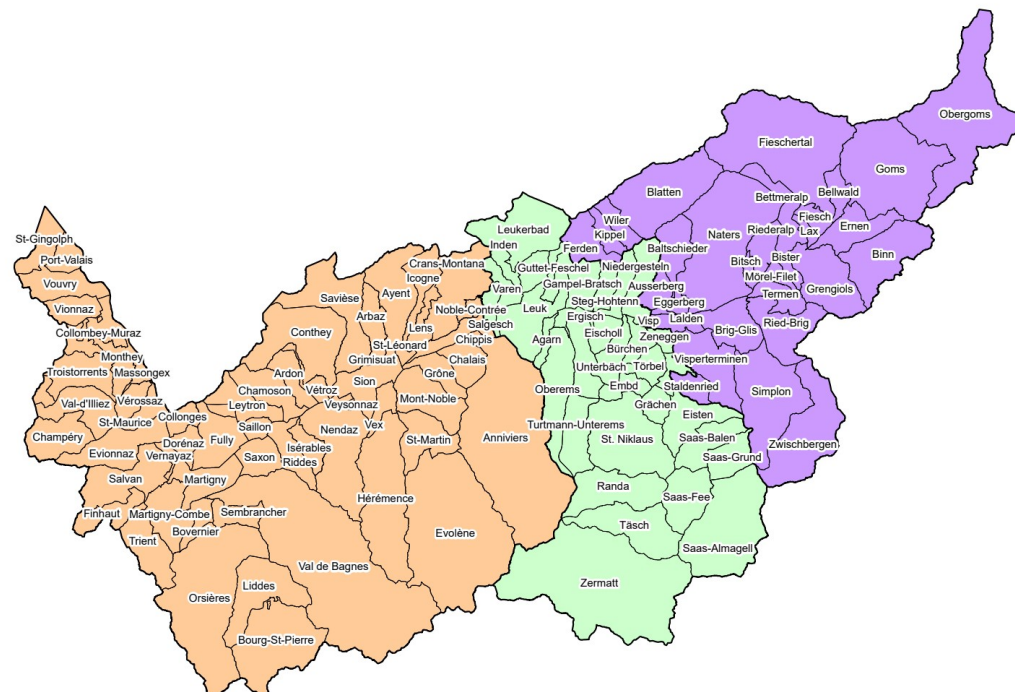


Soutiens sous forme de PDR

- Projets par région ou projets par filière
- Actuellement plus de 10 projets en cours de réalisation
- Mesures liées aux cultures spéciales intégrées
- Nécessite une cohérence et lignes directrices au niveau de la branche dans le cadre des projets filières et une coordination régionale avec les autres secteurs dans le cadre des projets régionaux
- Création de valeur ajoutée



Organisation - Génie rural et mesures d'accompagnement agricole



10 mars 2025



ECM



13

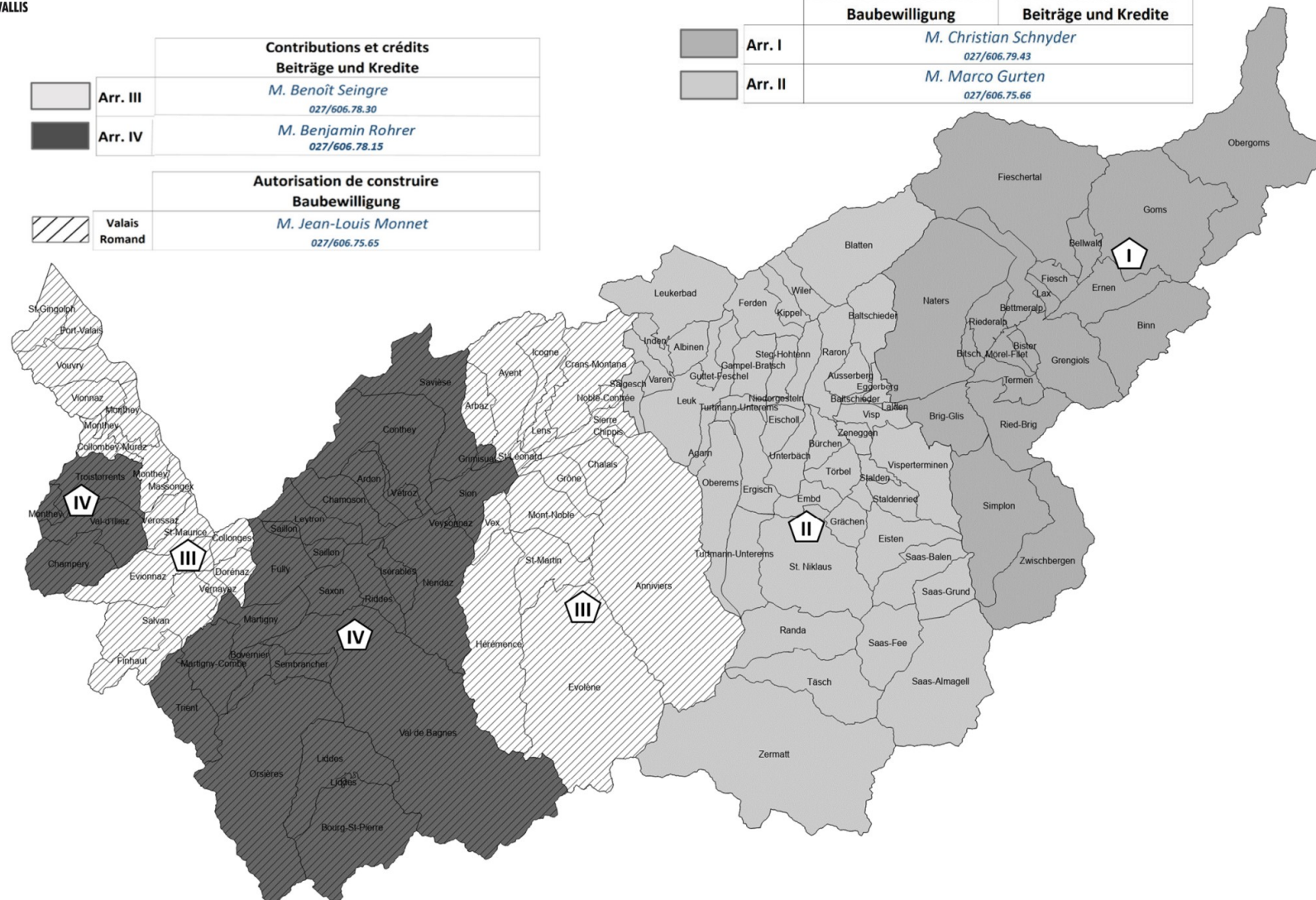


Répartition des arrondissements pour les constructions rurales et les crédits agricoles

Kreisaufteilung Hochbau und Kredite

	Contributions et crédits Beiträge und Kredite
 Arr. III	<i>M. Benoît Seingre</i> 027/606.78.30
 Arr. IV	<i>M. Benjamin Rohrer</i> 027/606.78.15
	Autorisation de construire Baubewilligung
 Valais Romand	<i>M. Jean-Louis Monnet</i> 027/606.75.65

	Autorisation de construire Baubewilligung	Contributions et crédits Beiträge und Kredite
 Arr. I		<i>M. Christian Schnyder</i> 027/606.79.43
 Arr. II		<i>M. Marco Gurten</i> 027/606.75.66



10 mars 2025



ECM



14



Documents pratiques à l'intention des services techniques communaux et des bureaux

- Guide pratique «Aménagement des alpages» -2009
- Guide projet irrigation
- Directive pour l'assainissement et la REP des chemins agricoles
- Principes régissant le subventionnement des chemins agricoles – Circulaire fédérale - 2023
- Directive pour l'assainissement et la REP des bisses
- Procédure et rapport type en cas d'intempéries - 2025
- Nouvelle norme SIA406 pour les projets GR - 2024

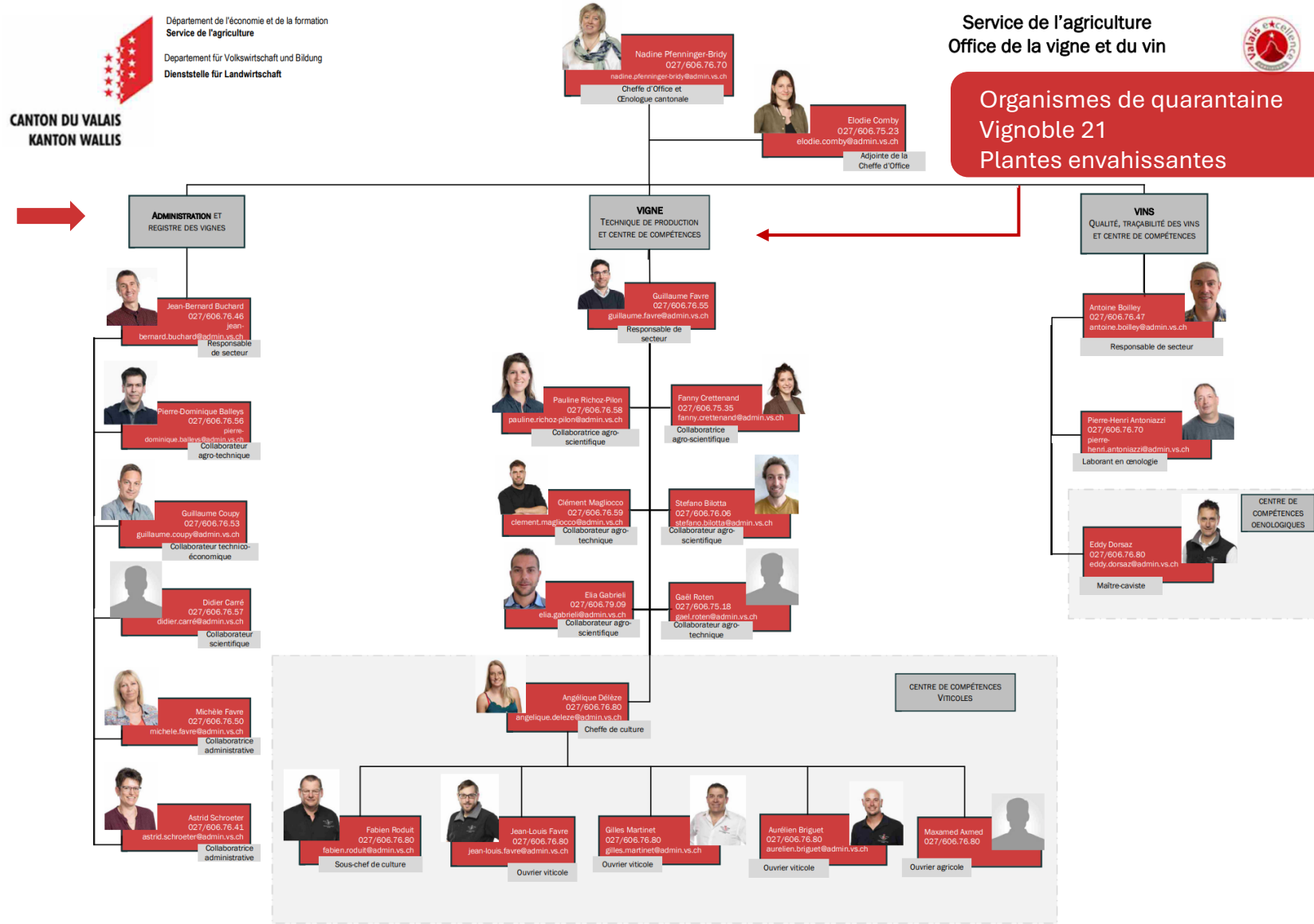


10.04.2025



Office de la vigne et du vin

Cadastre viticole
 Vignes abandonnées
 Droits de production



10.04.2025



Modernisation du vignoble - Objectifs

Sauvegarder le
patrimoine



Gestion durable
des ressources



Optimiser la
technique



Rentabiliser le
travail



Professionaliser la
branche



Assurer la
relève



10.04.2025



Modernisation du vignoble – Mesures à l'unité de production



Installation du
goutte à goutte



Création des
banquettes



Station de lavage
et remplissage



Renouvellement
du capital plante



Réfection des
murs effondrés



Accès à la
parcelle



Mesures agro-
environnementales



10.04.2025



Modernisation du vignoble – Rôle des communes

- Analyse agro-environnementale (*liste des communes qui ont débuté : lien*) avec les objectifs suivants
 - Préciser les structures naturelles à maintenir et renforcer les milieux définis, tant d'un point de vue environnemental que paysager
 - Préserver ces éléments lors de la réalisation des travaux d'amélioration des structures afin de les renforcer et les valoriser
 - Mettre en réseaux les éléments définis de manière cohérente avec l'activité viticole
 - Maintenir et promouvoir la biodiversité riche et variée dans et autour du vignoble pour favoriser les services écosystémiques
- Mise en place de zones tampon d'au minimum 6 mètres réparties de manière paritaire sur la zone à bâtir et la zone agricole
- Soutien financier de 7,5 % des valeurs forfaitaires



10.04.2025



Modernisation du vignoble – Plus d'infos sur la page internet

< SCA / Vigne et Vin / Vignoble du XXI^e siècle

Contexte

La viticulture est profondément ancrée dans l'identité et l'histoire du Valais. Des paysages uniques à couper le souffle et des vins d'une diversité et d'une typicité inégalées illustrent le potentiel de notre viticulture.

Cependant, ces dernières années, les titres n'ont pas manqué pour souligner les préoccupations des professionnels du secteur. Les difficultés liées au travail des vignes en terrasses ou dans des pentes abruptes, les systèmes de culture peu adaptés aux défis actuels, un capital-plant vieillissant, et le morcellement du foncier sont autant d'éléments qui nuisent gravement à la rentabilité de cette filière. Il en résulte des vignes abandonnées, une économie en difficulté et une profession de vigneron qui perd en attractivité pour la nouvelle génération.

Depuis plusieurs années, le manque de revenus dégagés par la production de raisins a freiné les investissements dans le vignoble et le renouvellement du capital-plant. Compte tenu de cette situation, et afin de faire évoluer le vignoble vers un outil de production rentable, durable et innovant garantissant sa pérennité, une conclusion s'impose : nous devons remettre l'ouvrage sur le métier.

CONTACTS

OVVin - Responsable du projet - Elia Gabrieli

@ elia.gabrieli@admin.vs.ch

☎ 0276067909

ENVOI DES DEMANDES :

Office de la vigne et du vin

📍 CP 621

1950 Sion

@ sca-vignoble21@admin.vs.ch

Défis de la zone agricole

- Organismes de quarantaine
- Conflits d'usage
- Zone agricole protégée
- Divers
- Taxateurs communaux



10.04.2025



Scarabée japonais (*Popillia japonica*)

- Taille
 - 8 à 12 mm de long
- Couleurs
 - Tête & thorax vert métallique
 - Elytres couleur cuivre
- Signes distinctifs
 - 5 touffes de poils blancs de chaque côté de l'abdomen
 - 2 touffes sur le dernier segment abdominal
- Dégâts
 - + 400 plants hôtes
 - les adultes se nourrissent des feuilles, fleurs et fruits
 - les larves se nourrissent des racines (prairies, gazons)



Photos: Popillia japonica (POPIJA) – <https://gd.eppo.int>



Photo: Sezione dell'agricoltura, Servizio fitosanitario



Photo: IPM Popillia



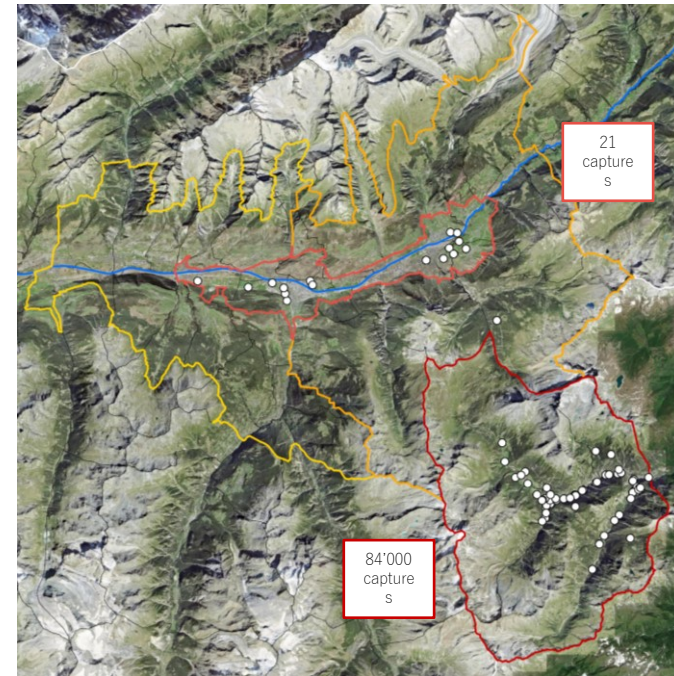
10.04.2025



Situation en Valais - 2025

- 1^{er} cas en Valais en 2023, versant sud du Simplon
- Malgré les mesures mises en œuvre, quelques individus capturés dans la plaine entre Viège et Rarogne en 2025

[Scarabée japonais - - vs.ch](https://www.vs.ch)



07.03.2025



23

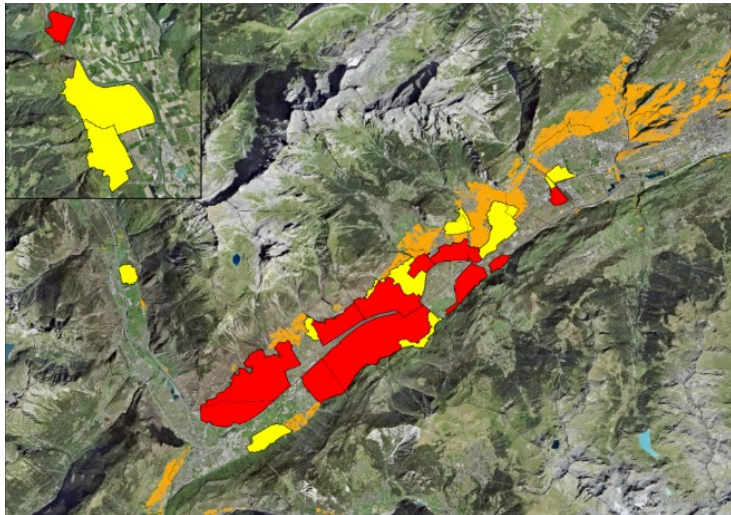


Flavescence dorée - Symptômes

- **coloration** sectorielle ou totale des **feuilles** et enroulement du limbe vers le bas ;
- dessèchement des inflorescences ou **flétrissement des baies**, qui restent acides
- **absence d'aoûtement** ou aoûtement partiel des rameaux (symptôme pas toujours net)



Photos: Agroscope



- 960 ha
- 13 communes réglementées



10.04.2025



Feu bactérien - Symptômes

- Maladie la plus redoutable des fruits à pépin, causée par une bactérie
- Extrêmement contagieuse
- Transmission par
 - Vent / pluie / orages
 - Abeilles
 - Oiseaux
 - Humain !!
- Organisme Réglementé Non de Quarantaine dès 2020 en CH, dès 2022 en Valais,
- Tout le Valais est en zone à faible prévalence
- Plantes hôtes: cognassier, poirier, pommier, cotonéaster, pyracantha, aubépine, amélanchier, cognassier du Japon, alisier, sorbier, néflier, néflier du Japon



10.04.2025



Feu bactérien - Stratégie

[Feu bactérien - - vs.ch](https://www.vs.ch)

- Sion-Est à Sierre (périmètre 1) : réduire le plus possible l'incidence de la maladie
- Riddes-Est à Sion-Ouest(périmètre 2) : éradiquer la maladie
- Lutte active en cas de présence avérée de feu bactérien
 - Contrôle et suppression des symptômes
 - Procédure de mise en demeure en cas de non-respect des dispositions et exécution par substitution (commune)
- Tout propriétaire de plantes hôtes du feu bactérien à l'obligation de surveillance, de lutte et d'annonce, y compris les communes pour leur territoire



10.04.2025



Conflits d'usage

Règlement de police

- Bruit et nuisances
 - Entretien des biens-fonds
 - Distances de plantations
 - Traitements phytosanitaires
 - Circulation et accès
-
- Les directives cantonales, notamment en matière de protection des végétaux, doivent être réservées
 - Opportunité d'engager un garde-champêtre



10.04.2025



Zone agricole protégée

But initial

- Préserver les terres agricoles de qualité pour maintenir la production agricole et viticole
- Mettre en valeur les paysages ruraux traditionnels sans freiner l'exploitation

Points d'attention

- Risque de bloquer l'évolution des cultures :
 - Adaptation au changement climatique
 - Réduction des intrants (phytosanitaires)
 - Modernisation nécessaire (ex. vignoble du 21^e siècle, orientations 2030 fruits/légumes)
- Infrastructures agricoles indispensables doivent rester autorisées sans restriction (irrigation, protection des cultures, adaptation aux aléas)

Pièges à éviter

- Superposer avec des zones de protection nature/paysage
 - Peut imposer des contraintes excessives
- Créer des zones sans évaluer leur impact sur les surfaces d'assolement (SDA)
 - Analyse de compatibilité SDA et compensation obligatoires



10.04.2025



28



Divers

- Aménagement du territoire: art. 50 a LcAgr (règlement du CE en cours de rédaction)
- Parcelles abandonnées : traitement en priorité par la commune (copie au canton): sca-ovvin@admin.vs.ch (vignes) et sca-oca@admin.vs.ch (arbo)
- Plantations sur le territoire communal: attention aux plantes hôtes d'organismes nuisibles. Listes de plantes conseillées en cours d'élaboration.



10.04.2025



Taxateurs communaux

Taxateurs communaux

→ Deux types d'expertises

- Légales
 - Valeur de rendement, charge max. (compétence cantonale)
- Informelles
 - Estimations indicatives (par taxateurs communaux officiels)

→ À noter

- Mise à jour de la liste des taxateurs communaux officiels - sca-oca@admin.vs.ch
- Cours de formation prévus en 2025



10.04.2025



Merci pour votre attention et collaboration



10.04.2025

Merci pour votre attention et collaboration



10.04.2025